	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Jean-Louis MORLIER
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 28 septembre 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **Evans** : M. François GRESET
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-le-Château** : M. Eric PERTUS
- **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 28 septembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h46.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Installation des nouveaux conseillers communautaires de la commune de Gendrey

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'installer Monsieur Gilbert TSCHAINÉ en tant que conseiller communautaire titulaire et Monsieur Richard MUNERET en tant que conseiller communautaire suppléant pour la commune de Gendrey.

Voté à l'unanimité

- b. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 et désignation d'un secrétaire de séance


Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme M. Jean-Louis MORLIER comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Antony BOURCET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 1^{er} juin 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- Evans : M. Emmanuel BARBERET
- Montep lain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Mutigney : M. Eric DRUOT
- Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Saligney : M. Gilbert LAVRY
- Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes de Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURÀ NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h04.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES


- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Antony BOURCET comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2023.

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Olivier DEMANDRE
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 13 avril 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY
- Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
- La Barre : M. Philippe GIMBERT
- Monteplain : M. Luc BEJEAN
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Our : M. Segundo ALFONSO
- Rans : M. Raphaël TEMPESTA
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Salans : M. Philippe SMAGGHE
- Serre les Moullères : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h12 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme M. Olivier DEMANDRE comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

Voté à l'unanimité

b. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. **FINANCES**

a. **COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

12200 - CC 2024 2020 Exercice 2022

	SECTION D'ÉQUIPEMENT	SECTION DE PARTICIPATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes budgétaires totales tel	2 061 144,57	8 724 304,25	10 785 448,82
Travaux de ce genre tel	6 412 014,56	2 407 124,70	8 819 139,26
Subventions de l'État tel		27 336,97	27 336,97
Recettes autres (E + P + G)	1 439 093,04	9 489 842,58	10 928 935,62
DEPENSES			
Actualisations budgétaires totales tel	2 885 111,57	8 724 304,25	11 609 415,82
Travaux (E+G)	2 379 200,00	2 407 124,70	4 786 324,70
Actualisations de travaux (E)	205,14		205,14
Depenses autres (E + P + G)	1 284 696,33	6 317 079,55	7 601 775,88
EXCÉDENT DE L'EXERCICE			
(E + G) positif	484 027,12	107 000,00	591 027,12
(E + G) négatif			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12200 - CC 2024 2020 Exercice 2022

	RECETTES À LA CHARGE DE L'ÉQUIPEMENT PARTICIPATION (E+G)	PAGE APPROUVÉ À L'ÉQUIPEMENT PARTICIPATION 2022	SAVANT DE L'EXERCICE 2022	SAVANT DE L'EXERCICE 2022	SAVANT DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal personnalisé					
Recettes totales	2 061 144,57		100 000,00		100 000,00
Actualisations totales	2 061 144,57		100 000,00		100 000,00
II - Budget des services non personnalisés					
Recettes totales	1 439 093,04		81 212,25		81 212,25
Actualisations totales	1 439 093,04		81 212,25		81 212,25
TOTAL					
Recettes totales	3 500 237,61		181 212,25		181 212,25
Actualisations totales	3 500 237,61		181 212,25		181 212,25
III - Budget des services personnalisés					
Recettes totales					
Actualisations totales					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

L'ANNEE - 01 JUIL 2022

SECTION 2022

	BUDGETS DE LA SECTION 2022 ET BUDGETS ANNEXES - 2022	PAIEMENTS EFFECTUES A L'EXERCICE 2022	PRELEVEMENTS DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS DE FONDS DE BUDGETS DES SERVICES PERSONNELS NON PERSONNALISES	BALANCE DE CLOSURE DE L'EXERCICE 2022
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)					
Prévisions de recettes totales (b)	1 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		2 000 000,00
Prévisions de dépenses totales (c)	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00
Prévisions de dépenses totales (d)	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00
DEPENSES					
Prévisions budgétaires totales (e)					
Prévisions de dépenses totales (f)	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00
Prévisions de recettes totales (g)	1 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		2 000 000,00
Prévisions de dépenses totales (h)	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00
BALANCE DE CLOSURE					
à l'ouverture					200 000,00
à la clôture	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00
TOTAL	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		500 000,00

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

L'ANNEE - 01 JUIL 2022 ASSAINISSEMENT

SECTION 2022

	BUDGET DE DÉPENSEMENT	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES BUDGETS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 207 276,13	1 027 181,30	5 234 457,43
Prévisions de recettes totales (b)	2 564 949,94	520 022,55	3 084 972,49
Prévisions de dépenses totales (c)	1 642 326,19	507 158,75	2 149 484,94
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (d)	4 207 276,13	1 027 181,30	5 234 457,43
Prévisions de dépenses totales (e)	2 564 949,94	507 158,75	3 084 972,49
Prévisions de recettes totales (f)	1 642 326,19	507 158,75	2 149 484,94
Prévisions de dépenses totales (g)	4 207 276,13	1 027 181,30	5 234 457,43
BALANCE DE CLOSURE			
à l'ouverture	1 642 326,19	507 158,75	2 149 484,94
à la clôture			

c. COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

L'ANNEE - 01 JUIL 2022 ASSAINISSEMENT

SECTION 2022

	BUDGET DE DÉPENSEMENT	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES BUDGETS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	200,00	90 000,00	90 200,00
Prévisions de recettes totales (b)		90 000,00	90 000,00
Prévisions de dépenses totales (c)	200,00	90 000,00	90 200,00
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (d)	200,00	90 000,00	90 200,00
Prévisions de dépenses totales (e)	200,00	90 000,00	90 200,00
Prévisions de recettes totales (f)		90 000,00	90 000,00
Prévisions de dépenses totales (g)	200,00	90 000,00	90 200,00
BALANCE DE CLOSURE			
à l'ouverture		90 000,00	90 000,00
à la clôture			

d. COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

EXC6 - CC JURA NORD-ON

Exercice 2022

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION DE FINANCEMENT	TOTAL DES RECETTES
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 629 424,11	1 629 424,11
Excès de crédits (b)		970 817,33	970 817,33
Réductions de crédits (c)		30 248,11	30 248,11
Excédent net (d = a - b + c)		628 357,23	628 357,23
DEPENSES			
Authorisations budgétaires totales (a)		1 241 324,01	1 241 324,01
Restes Ann (b)		1 159 313,11	1 159 313,11
Annulations de crédits (c)		30 454,39	30 454,39
Excédent net (d = a - b + c)		51 556,51	51 556,51
RECAPITUL DE L'EXERCICE			
(d - e) Excédent		51 556,51	51 556,51
(d - e) Déficit			

e. COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

20

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

EXC6 - CC JURA NORD-ON LES PERRIERES

Exercice 2022

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION DE FINANCEMENT	TOTAL DES RECETTES
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	440 583,41	638 331,13	1 078 914,54
Excès de crédits (b)	244 939,88	204 490,74	449 430,62
Réductions de crédits (c)		100 863,74	100 863,74
Excédent net (d = a - b + c)	195 643,53	341 057,13	536 700,66
DEPENSES			
Authorisations budgétaires totales (a)	440 583,41	638 331,13	1 078 914,54
Restes Ann (b)	62 191,19	149 247,91	211 439,10
Annulations de crédits (c)		54 230,82	54 230,82
Excédent net (d = a - b + c)	378 392,22	434 852,40	813 244,62
RECAPITUL DE L'EXERCICE			
(d - e) Excédent	378 392,22	434 852,40	813 244,62
(d - e) Déficit			

1. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

1242 - 020 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Exercice 2022

	SECTION 1 - INVESTISSEMENT	SECTION 2 - FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Produits budgétaires totaux (01)	104 499,00	20 400,00	124 899,00
Autres de recettes (02) (04)			
Subventions de l'Etat (05)			
Recettes extérieures (06 + 07 + 08)			
DEPENSES			
Engagements budgétaires totaux (01)	104 499,00	20 400,00	124 899,00
Annulations de crédits (02)			
Annulations de crédits (03)			
Engagements (04 + 05 + 06)			
Annulations de l'exercice			
0 - M. Bourdeau			
0 - M. BOUTIER			

2. COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

1243 - 020 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Exercice 2022

	SECTION 1 - INVESTISSEMENT	SECTION 2 - FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Produits budgétaires totaux (01)	104 499,00	20 400,00	124 899,00
Autres de recettes (02) (04)			
Subventions de l'Etat (05)			
Recettes extérieures (06 + 07 + 08)			
DEPENSES			
Engagements budgétaires totaux (01)	104 499,00	20 400,00	124 899,00
Annulations de crédits (02)			
Annulations de crédits (03)			
Engagements (04 + 05 + 06)			
Annulations de l'exercice			
0 - M. Bourdeau			
0 - M. BOUTIER			

9 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes, est invité à se retirer de la salle et à ne pas prendre part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

3 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					
	DEPENSES	Realisé 2022	Reporté 2021	RECETTES		
	Désignation	Realisé 2022	Reporté 2021	Désignation	Realisé 2022	Reporté 2021
	01 - Charges à caractère général	1 340 650,28 €	0,00 €	70 - Produits des services	1 129 273,50 €	0,00 €
	02 - Charges de personnel	4 652 019,52 €	0,00 €	71 - Impôts et taxes	4 512 160,00 €	0,00 €
	04 - Autres modes de produits	867 890,00 €	0,00 €	74 - Dotations Participations	1 507 555,75 €	0,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	70 104,40 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	23 915,54 €	0,00 €
	66 - Charges financières	67 841,88 €	0,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 820,12 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	10 247,47 €	0,00 €
	04 - Dotations d'ordre	725 038,00 €	0,00 €	80 - Produits de charges	130 572,00 €	0,00 €
	TOTAL	7 285 020,50 €	0,00 €	TOTAL II	7 430 211,85 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2022: 152 994,30 €
 REPRIS RESULTAT EXERCITAIRES 2021: 1 024 613,15 €
 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022: 1 171 607,45 €

INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES	Realisé 2022	Reporté 2021	RECETTES		
	Désignation	Realisé 2022	Reporté 2021	Désignation	Realisé 2022	Reporté 2021
	10 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations, taxes divers et rétroact	176 942,00 €	0,00 €
	11 - Equipement et autres immobilisations	811 495,75 €	350,00 €	11 - Subventions d'investissement	1 041 540,00 €	65 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	15 725,00 €	205 434,97 €	18 - Impôts et dotations assimilés	0,00 €	0,00 €
	20A - Subventions d'équipement matériel	12 203,64 €	28 250,20 €	18A - Dotations assimilées (hors)	160,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	689 017,47 €	31 940,41 €	21 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	22 - Immobilisations en cours	364,00 €	71 238,40 €	22 - Autres immobilisations financières	0,00 €	13 420,00 €
	23 - Part de travaux et charges contractées	0,00 €	0,00 €	23 - Travaux de réhabilitation des TERCV	0,00 €	13 420,00 €
	24 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €			
	25 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	26 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	27 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	28 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	29 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	30 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	31 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	32 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	33 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	34 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	35 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	36 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	37 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	38 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	39 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	40 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	41 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	42 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	43 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	44 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	45 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	46 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	47 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	48 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	49 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	50 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	51 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	52 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	53 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	54 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	55 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	56 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	57 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	58 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	59 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	60 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	61 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	62 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	63 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	64 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	65 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	66 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	67 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	68 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	69 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	70 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	71 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	72 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	73 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	74 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	75 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	76 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	77 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	78 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	79 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	80 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	81 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	82 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	83 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	84 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	85 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	86 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	87 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	88 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	89 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	90 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	91 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	92 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	93 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	94 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	95 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	96 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	97 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	98 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	99 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	100 - Equipement informatique	0,00 €	0,00 €			
	TOTAL	1 044 987,81 €	315 630,07 €	TOTAL	1 481 011,50 €	74 522,44 €

SOLDE D'EXECUTION 2022: 614 434,50 €
 REVERSE SOLDE D'EXECUTION 2021: 2 714,55 €
 SOLDE DES RESSOURCES A REALISER 2022: 617 149,05 €
 BESOIN/FINANCEMENT DE FINANCEMENT 2022: -37 107,64 €

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

B BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		SECTION D'EXPLOITATION - COMPTES				
		DEPENSES		RECETTES		
Désignation		Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023
EXPLOITATION	010 - Charges à caractère général	30 366,35 €		10 - Vente p. prestations de services	369 566,62 €	
	020 - Charges de personnel	43 199,63 €		14 - Subvention d'exploitation	2 682,00 €	
	030 - Amortissements et provisions	14 981,00 €		15 - Autres produits de gestion courante	3 109,68 €	
	040 - Autres charges de gestion courante	0,00 €		16 - Produits financiers	0,00 €	
	050 - Charges d'exploitation	22 695,44 €		17 - Produits exceptionnels	67 026,29 €	
	060 - Charges exceptionnelles	63 575,03 €				
	070 - Charges financières	236 181,99 €	0,00 €	80 - Opérations d'ordre	60 111,66 €	
TOTAL	671 299,44 €	0,00 €	TOTAL R	578 613,99 €	0,00 €	
RÉSULTAT RÉALISÉ 2022 (11M1 + 10M1 R)				419 634,55 €		
RÉSULTAT RÉALISÉ 2021				433 843,96 €		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022				853 478,51 €		

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
		DEPENSES		RECETTES			
Désignation		Réalisé 2022	Reporté 2023	Désignation	Réalisé 2022	Reporté 2023	
INVESTISSEMENT	040 - Emprunts et autres emprunts	267 680,38 €		18 - Dotations, Fonds divers et transferts	11 375,70 €		
	050 - Travaux d'équipement investissement	8,00 €	1 767,00 €	19 - Subvention d'investissement	1 528 807,80 €	127 066,72 €	
	060 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	20 - Emprunts	850 800,00 €	6,30 €	
	070 - Immobilisations financières	2 300,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations incorp.			
				22 - Immobilisations en cours			
	Opérations d'ordre						
	080 - Rente viagère (taux non variable)	0,00 €	0,00 €				
	090 - Rente viagère (taux variable)	0,00 €	0,00 €				
	100 - Cession de biens	47 000,00 €	0,00 €				
	110 - Cession de valeurs mobilières	8,00 €	0,00 €				
	120 - Cession de participations	480 378,04 €	638 663,65 €				
	130 - Cession de créances	150 000,00 €	228 263,77 €				
	140 - Cession de titres	0,00 €	0,00 €				
	150 - Cession de biens et droits de la ville	30 000,00 €	0,00 €				
160 - Acquisition de biens et droits de la ville	17 804,44 €	0,00 €					
80 - Opérations d'ordre	60 111,66 €		80 - Opérations d'ordre	236 585,63 €			
81 - Opérations d'ordre			81 - Opérations d'ordre				
TOTAL	1 419 348,08 €	902 243,59 €	TOTAL	2 668 806,99 €	127 132,37 €		
SOLDE D'EXECUTION 2022				1 087 961,42 €			
RÉSULTÉ SOLDE D'EXECUTION 2021				1 498 933,09 €		1 720 870,62 €	
SOLDE DES RESTES À REMPLIR 2022				-341 126,99 €			
RÉSULTÉ/INCIDENT DE FINANCEMENT 2022				1 084 764,43 €			

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSENEY, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RECETTES			
	DESIGNATION	RÉELISÉ 2022	RÉPERTÉ 2022	RÉELISÉ 2022	RÉPERTÉ 2022	
EXPLOITATION	01- Charges à caractère général	11 274,29 €	0,00 €	20- Vente des prestations de services	12 230,00 €	
	02- Charges de personnel	11 508,74 €	0,00 €	24- Subvention d'équipement		
	05- Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	25- Produits exceptionnels	31 028,94 €	
	06- Charges financières		0,00 €	26- Subvention Capital		
	07- Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	TOTAL II	45 094,94 €	0,00 €
	08- Charges pour exercices antérieurs	0,00 €				
	09- Charges d'impôt		0,00 €			
TOTAL I	34 822,03 €	0,00 €				
RÉSULTAT RÉELISÉ 2022 (Total I + Total II)				11 274,29 €		
RÉSULTAT RÉELISÉ 2021				0,00 €		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022				11 274,29 €		

	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS		RECETTES		
	DESIGNATION	RÉELISÉ 2022	RÉPERTÉ 2022	RÉELISÉ 2022	RÉPERTÉ 2022
INVESTISSEMENT	01- Travaux de construction			01- Subventions d'investissement	
	02- Travaux d'équipement			02- Travaux	
	03- Travaux de grosses réparations			03- Travaux de grosses réparations	
	04- Travaux de réhabilitation			04- Travaux de réhabilitation	
	05- Travaux de maintenance			05- Travaux de maintenance	
06- Travaux de modernisation			06- Travaux de modernisation		
07- Travaux de rénovation			07- Travaux de rénovation		
08- Travaux de réparation			08- Travaux de réparation		
09- Travaux de réfection			09- Travaux de réfection		
10- Travaux de réfection			10- Travaux de réfection		
11- Travaux de réfection			11- Travaux de réfection		
12- Travaux de réfection			12- Travaux de réfection		
13- Travaux de réfection			13- Travaux de réfection		
14- Travaux de réfection			14- Travaux de réfection		
15- Travaux de réfection			15- Travaux de réfection		
16- Travaux de réfection			16- Travaux de réfection		
17- Travaux de réfection			17- Travaux de réfection		
18- Travaux de réfection			18- Travaux de réfection		
19- Travaux de réfection			19- Travaux de réfection		
20- Travaux de réfection			20- Travaux de réfection		
21- Travaux de réfection			21- Travaux de réfection		
22- Travaux de réfection			22- Travaux de réfection		
23- Travaux de réfection			23- Travaux de réfection		
24- Travaux de réfection			24- Travaux de réfection		
25- Travaux de réfection			25- Travaux de réfection		
26- Travaux de réfection			26- Travaux de réfection		
27- Travaux de réfection			27- Travaux de réfection		
28- Travaux de réfection			28- Travaux de réfection		
29- Travaux de réfection			29- Travaux de réfection		
30- Travaux de réfection			30- Travaux de réfection		
31- Travaux de réfection			31- Travaux de réfection		
32- Travaux de réfection			32- Travaux de réfection		
33- Travaux de réfection			33- Travaux de réfection		
34- Travaux de réfection			34- Travaux de réfection		
35- Travaux de réfection			35- Travaux de réfection		
36- Travaux de réfection			36- Travaux de réfection		
37- Travaux de réfection			37- Travaux de réfection		
38- Travaux de réfection			38- Travaux de réfection		
39- Travaux de réfection			39- Travaux de réfection		
40- Travaux de réfection			40- Travaux de réfection		
41- Travaux de réfection			41- Travaux de réfection		
42- Travaux de réfection			42- Travaux de réfection		
43- Travaux de réfection			43- Travaux de réfection		
44- Travaux de réfection			44- Travaux de réfection		
45- Travaux de réfection			45- Travaux de réfection		
46- Travaux de réfection			46- Travaux de réfection		
47- Travaux de réfection			47- Travaux de réfection		
48- Travaux de réfection			48- Travaux de réfection		
49- Travaux de réfection			49- Travaux de réfection		
50- Travaux de réfection			50- Travaux de réfection		
51- Travaux de réfection			51- Travaux de réfection		
52- Travaux de réfection			52- Travaux de réfection		
53- Travaux de réfection			53- Travaux de réfection		
54- Travaux de réfection			54- Travaux de réfection		
55- Travaux de réfection			55- Travaux de réfection		
56- Travaux de réfection			56- Travaux de réfection		
57- Travaux de réfection			57- Travaux de réfection		
58- Travaux de réfection			58- Travaux de réfection		
59- Travaux de réfection			59- Travaux de réfection		
60- Travaux de réfection			60- Travaux de réfection		
61- Travaux de réfection			61- Travaux de réfection		
62- Travaux de réfection			62- Travaux de réfection		
63- Travaux de réfection			63- Travaux de réfection		
64- Travaux de réfection			64- Travaux de réfection		
65- Travaux de réfection			65- Travaux de réfection		
66- Travaux de réfection			66- Travaux de réfection		
67- Travaux de réfection			67- Travaux de réfection		
68- Travaux de réfection			68- Travaux de réfection		
69- Travaux de réfection			69- Travaux de réfection		
70- Travaux de réfection			70- Travaux de réfection		
71- Travaux de réfection			71- Travaux de réfection		
72- Travaux de réfection			72- Travaux de réfection		
73- Travaux de réfection			73- Travaux de réfection		
74- Travaux de réfection			74- Travaux de réfection		
75- Travaux de réfection			75- Travaux de réfection		
76- Travaux de réfection			76- Travaux de réfection		
77- Travaux de réfection			77- Travaux de réfection		
78- Travaux de réfection			78- Travaux de réfection		
79- Travaux de réfection			79- Travaux de réfection		
80- Travaux de réfection			80- Travaux de réfection		
81- Travaux de réfection			81- Travaux de réfection		
82- Travaux de réfection			82- Travaux de réfection		
83- Travaux de réfection			83- Travaux de réfection		
84- Travaux de réfection			84- Travaux de réfection		
85- Travaux de réfection			85- Travaux de réfection		
86- Travaux de réfection			86- Travaux de réfection		
87- Travaux de réfection			87- Travaux de réfection		
88- Travaux de réfection			88- Travaux de réfection		
89- Travaux de réfection			89- Travaux de réfection		
90- Travaux de réfection			90- Travaux de réfection		
91- Travaux de réfection			91- Travaux de réfection		
92- Travaux de réfection			92- Travaux de réfection		
93- Travaux de réfection			93- Travaux de réfection		
94- Travaux de réfection			94- Travaux de réfection		
95- Travaux de réfection			95- Travaux de réfection		
96- Travaux de réfection			96- Travaux de réfection		
97- Travaux de réfection			97- Travaux de réfection		
98- Travaux de réfection			98- Travaux de réfection		
99- Travaux de réfection			99- Travaux de réfection		
100- Travaux de réfection			100- Travaux de réfection		
TOTAL	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXERCICE 2022				0,00 €	
RÉSERVE SOLDE D'EXERCICE 2021				0,00 €	
SOLDE DES RESTES À RÉALISER 2022				0,00 €	
BESOIN EXERCICE DE FINANCEMENT 2022				0,00 €	

J. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES							
Dépense	DEPENSES		RECETTES		Régularisation	Reporté 2022	Reporté 2023
	Désignation	Relevé 2022	Reporté 2022	Désignation			
011 - Charges à caractère général	915 007,43 €	0,00 €	20 - Vente des produits de service	912 367,34 €			
012 - Charges de personnel	3 333,55 €	0,00 €	21 - Subventions à recevoir				
013 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	27 - Travaux neufs	0,00 €			
014 - Charges financières		0,00 €					
015 - Charges exceptionnelles	0 700,00 €	0,00 €					
016 - Dotations aux équipements	67 800,00 €	0,00 €					
017 - Opérations d'ordre		0,00 €	04 - Opérations d'ordre				
TOTAL	1 923 841,98 €	0,00 €	TOTAL II	912 367,34 €			0,00 €
RESULTAT BUDGET 2022 (Total I - Total II)				- 74 484,64 €			
REPRISE RESULTAT 2021				171 480,94 €			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022				96 996,30 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS							
Dépense	DEPENSES		RECETTES		Régularisation	Reporté 2022	Reporté 2023
	Désignation	Relevé 2022	Reporté 2022	Désignation			
01 - Travaux et études			41 - Amortissements d'équipement				
02 - Immobilisations corporelles			42 - Travaux				
03 - Immobilisations incorporelles			43 - Immobilisations en cours				
04 - Immobilisations financières			44 - Immobilisations en cours				
05 - Opérations d'ordre			45 - Immobilisations en cours				
06 - Opérations d'ordre			46 - Immobilisations en cours				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €			0,00 €
SOLDE D'EXECUTION 2022				0,00 €			
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021				0,00 €			
SOLDE DES RECHERCHES A REALISER 2022				0,00 €			
BESOIN NET DE FINANCEMENT 2022				0,00 €			

K. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAM-PIERRE »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Parrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET ZAC LES PARRIERES A DAMPIERE

EXPLOITATION	SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
	DÉPENSES	Réalisé 2022	Reporté 2021	RÉCEPTE
	Désignation			Désignation
	011 - Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	10 - Ventes pub. services et produits
	012 - Charges de personnel		0,00 €	14 - Subvention d'exploitation
	02 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels
	03 - Charges exceptionnelles		0,00 €	
	04 - Impôts et taxes	144 036,50 €	0,00 €	84 - Subvention d'Etat
	05 - Subventions d'Etat	0,00 €	0,00 €	85 - Subvention d'ordre
	06 - Subventions d'ordre	0,00 €	0,00 €	TOTAL
	TOTAL	144 036,50 €	0,00 €	144 036,50 €

RÉSULTAT RÉALISÉ 2022 (Total) = Total R
 REPRIS RÉSULTAT 2021

-10 776,53 €
 85 189,50 €
 74 412,97 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022

INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS			
	DÉPENSES	Réalisé 2022	Reporté 2021	RÉCEPTE
	Désignation			Désignation
	10 - Emprunts et dettes financières	0,00 €		11 - Subventions d'investissement
	20 - Immobilisations corporelles			15 - Intérêts
	30 - Immobilisations incorporelles			20 - Immobilisations incorporelles
	31 - Immobilisations financières			21 - Immobilisations financières
	32 - Immobilisations en cours			22 - Immobilisations en cours
	10 - Emprunts et dettes financières	0,00 €		15 - Intérêts
	20 - Immobilisations corporelles	144 036,50 €		20 - Immobilisations incorporelles
	30 - Immobilisations incorporelles			21 - Immobilisations financières
	31 - Immobilisations financières			22 - Immobilisations en cours
	32 - Immobilisations en cours			TOTAL
	TOTAL	144 036,50 €	0,00 €	144 036,50 €

SOLDE D'EXÉCUTION 2022
 REPRIS SOLDE D'EXÉCUTION 2021
 SOLDE DES RESTES À RÉALISER 2022

85 189,50 €
 -144 036,50 €
 0,00 €

RÉSULTAT DE FINANCEMENT 2022

-58 847,00 €

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis Chopin, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques », peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

0 BUDGET PANNÉES PHOTOVOLTAIQUES

	SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
	DÉPENSES	Réalisé 2022	Reporté 2022	RÉCEPTE
Désignation				Désignation Réalisé 2022 Reporté 2022
01- Charges de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20- Vente de l'énergie de services
02- Charges d'investissement				21- Subvention d'équipement
03- Charges financières				22- Production d'énergie
04- Charges exceptionnelles				23- Opérations d'ordre
05- Opérations d'ordre				24- Opérations d'ordre
TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €

RESULTAT REALISE 2022 (Total I + Total II) 0,00 €
 RETRAITE RESULTAT 2022 0,00 €
 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2022 0,00 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS			
	DÉPENSES	Réalisé 2022	Reporté 2022	RÉCEPTE
Désignation				Désignation Réalisé 2022 Reporté 2022
16- Emprunts et dettes assimilées				1- Subventions d'investissement
17- Immobilisations incorporelles				10- Emprunt
18- Immobilisations corporelles				11- Immobilisations incorporelles
19- Immobilisations en cours				12- Immobilisations corporelles
20- Autres immobilisations financières				13- Immobilisations en cours
21- Opérations d'ordre				14- Emprunt
22- Opérations d'ordre				15- Opérations d'ordre
TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €

SOLDE D'EXERCICE 2022 0,00 €
 RETRAITE SOLDE D'EXERCICE 2022 0,00 €
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 0,00 €
 RESERVE/RESIDU DE FINANCEMENT 2022 0,00 €

m. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 -- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	1 228 407,54 €	1 415 243,42 €
Investissement :	186 835,88 €	
Solde des RAR / INV :	-209 148,57 €	
Proposition inscription / BP 2023		
INVESTISSEMENT : 001R	186 835,88 €	
INVESTISSEMENT : 1068R	22 312,69 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	1 206 094,85 €	

Vote à l'unanimité

n. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 -- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Collectif » comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	453 969,08 €	3 179 839,70 €
Investissement :	2 725 870,62 €	
Solde des RAR / INV :	-741 124,39 €	
Proposition inscription / BP 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
INVESTISSEMENT : 001R	2 725 870,62 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	453 969,08 €	

Vote à l'unanimité

o. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	275,81 €	275,81 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Proposition inscription / BP 2023		
FONCTIONNEMENT : 002R	275,81 €	

Vote à l'unanimité

p. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat CA 2022	
Fonctionnement :	104 739,55 €
Investissement :	0,00 €
Solde des RAR / INV :	0,00 €
104 739,55 €	
Proposition inscription / BP 2023	
FONCTIONNEMENT : 002R	104 739,55 €

Voté à l'unanimité

g. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

Résultat CA 2022	
Fonctionnement :	4 855,98 €
Investissement :	-60 754,38 €
Solde des RAR / INV :	0,00 €
-55 898,40 €	
Proposition inscription / BP 2023	
INVESTISSEMENT : 001D	60 754,38 €
FONCTIONNEMENT : 002R	4 855,98 €

Voté à l'unanimité

r. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » comme suit :

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Résultat CA 2022		
Fonctionnement :	0,00 €	0,00 €
Investissement :	0,00 €	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Proposition inscription / BP 2023		
INVESTISSEMENT : 001D	0,00 €	
FONCTIONNEMENT : 002R	0,00 €	

Voité à l'unanimité

S. MODIFICATION N° 1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'OUGNEY

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voité à l'unanimité

L. MODIFICATION N° 4 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE FRAISANS/SALANS SUR LA STEP A RANCHOT, MODIFICATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA STEP A RANCHOT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

u. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : CREATION D'UNE GENDARMERIE A DAMPIERRE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

v. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE D'ORCHAMPS*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

w. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RESEAU ET STATION DE TRAITEMENT) SUR LA COMMUNE DE VITREUX*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- X. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES EN RIVE DROITE DU DOUBS (5 COMMUNES) DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE RANCHOY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- Y. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE FAGNEY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- Z. *MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : GENAPI « LA VEZE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Vote à l'unanimité

aa. MODIFICATION N° 1 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE MONTMIREY-LA-VILLE ET DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Vote à l'unanimité

bb. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2023 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Taux de référence 2023	Proportion de 2023/2022	Proportion taux 2023	Produits 2023 attendus
Foncier IMI	10 479 000	16,80%	20%	16,16%	1 483 820 €
Foncier non IMI	249 000	23,00%	20%	23,60%	234 572 €
Produit Fiscal Foncier					1 718 392 €
Taux d'imposition additionnels	1 019 209	11,64%	20%	13,97%	141 210 €
CFV	1 742 000	29,36%	20%	20,00%	279 643 €
TOTAL					2 581 253 €

Vote à l'unanimité

cc. FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI DE L'EXERCICE 2022 ET DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 ET l'année 2023 comme suit :

TAXE GEMAPI	CA 2022	BP2023	CUMUL 2022+2023
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	84 156.19 €	65 666.00 €	149 816.19 €
INVESTISSEMENT	9 594.93 €	55 860.00 €	65 454.93 €
TOTAL DEPENSES	93 745.42 €	121 526.00 €	215 271.12 €
RECETTES			
FONCTIONNEMENT			- €
INVESTISSEMENT	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
TOTAL RECETTES	377.19 €	1 017.00 €	1 394.19 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI			213 876.93 €

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que les produits de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023 seront inscrits au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

cc. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
	DEPENSES		RECETTES		RAR 2022	
	Désignation	BP 2022	BP 2022	Désignation		
INVESTISSEMENT	000 - Répartition des dépenses d'investissement et report			000 - Répartition de la section d'investissement	2 175 320,61 €	
	020 - Travaux neufs (investissement)	4 300,00 €		020 - Versement de la somme de liquidation	432 294,04 €	
	021 - Travaux de réparation et entretien	198 533,02 €		021 - Produits de ventes		
	050 - Opérations immobilières			022 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 227,00 €	
	07 - Subventions d'équipement			050 - Opérations immobilières		
	08 - Travaux de génie civil	255 200,00 €		051 - Subventions d'équipement		
	09 - Travaux de génie électrique	500,00 €		052 - Subventions d'équipement	1 343 493,00 €	1 000 000,00 €
	10 - Travaux de génie mécanique			053 - Travaux et autres opérations	439 800,00 €	
	11 - Travaux de génie thermique	5 000,00 €	1 151,65 €	06 - Immobilisations en cours		
	12 - Travaux de génie hydraulique	30 000,00 €				
	13 - Travaux de génie chimique	2 222 250,00 €				
	14 - Travaux de génie civil	5 000 €				
	15 - Travaux de génie électrique	8 320 500,00 €				
	16 - Travaux de génie mécanique	40 000,00 €				
	17 - Travaux de génie thermique	400 000,00 €	48 643,45 €			
	18 - Travaux de génie hydraulique	21 500,00 €	292 643,22 €			
	19 - Travaux de génie chimique	30 000,00 €				
	20 - Travaux de génie civil	10 000,00 €				
	21 - Travaux de génie électrique	28 000,00 €				
	22 - Travaux de génie mécanique	12 000,00 €				
TOTAL	6 620 320,00 €	913 348,56 €	TOTAL	6 322 110,61 €	1 000 000,00 €	

TOTAL BP 2022 (RAR 2022)

5 706 971,44 €

TOTAL BP 2022 (RAR 2022)

5 550 580,61 €

Voté à l'unanimité

03. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

0 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				
	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2023	Désignation	BP 2023
EXPLOITATION	00 - Charges à caractère général	43 220,00 €	000 - Répartition de l'exploitation reportée (Caractère de service)	43 220,00 €
	01 - Charges de personnel et frais assimilés	45 220,00 €	001 - Répartition de charges	
	02 - Amortissements de produits	4 000,00 €	002 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
	03 - Dépenses imprévues (fonctionnelles)	5 000,00 €	01 - Ventes de produits finis, prestations de services	245 000,00 €
	04 - Versement à la subvention de service	43 220,00 €	02 - Subventions d'exploitation	10 000,00 €
	05 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 222,00 €	03 - Autres produits d'exploitation courante	
	06 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	04 - Produits financiers	
	07 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	05 - Produits exceptionnels	
TOTAL	1 090 142,00 €		TOTAL	1 090 142,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les jeunes ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs sorties avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;
- adopte et fixe les tarifs séjours avec prestataire pour les enfants ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Volé à l'unanimité

4. QUESTIONS DIVERSES

- = Monsieur Michel GANET demande s'il était possible de faire le CA et le Budget en deux conseils communautaires car tout d'un coup, c'est un peu dur. Le Président explique que cela fait des années que l'on fonctionne comme ça mais c'est vrai que c'est un conseil communautaire un peu lourd surtout qu'il y a de plus en plus de budget.
- = Monsieur Gilbert LAVRY demande ce que représente le taux d'augmentation d'impôt pour un ménage moyen ? Le Président répond qu'il est difficile de dire une somme surtout que chaque commune n'a pas les mêmes taux d'imposition. Il précise qu'il faudra aussi surement augmenter les tarifs scolaires pour ne pas toujours augmenter sur les contribuables.

Séance levée à 21H00.

Monsieur Olivier DEMANDRE
Commune de Orchamps



Le Président,
Gérome FASSET



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Installation d'un nouveau délégué communautaire représentant la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Michèle BOUCARD en tant que conseiller communautaire titulaire.

Voté à l'unanimité

d. Convention de mise à disposition gratuite de la salle de réunion située à la Gare à Ranchot entre la CCJN et l'association ABRAPA

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Voté à l'unanimité

e. Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Communauté de Communes Jura Nord et le Syndicat Intercommunal des Eaux à Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition gratuite de locaux avec le Syndicat Intercommunal des Eaux à Dampierre ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;**

- désigne comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques Madame Monique VUILLEMIN ;
- confie à la Communauté de Communes Jura Nord le soin d'assurer la confidentialité de la saisine du référent déontologue et la vérification du service fait en mettant en œuvre la procédure décrite dans l'exposé du rapport ci-dessus ;
- autorise le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80 € l'unité.

Voté à l'unanimité

g. Validation du rapport moral de l'exercice 2022 du Pays Dolois

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- désigne comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques Madame Monique VUILLEMIN ;
- confie à la Communauté de Communes Jura Nord le soin d'assurer la confidentialité de la saisine du référent déontologue et la vérification du service fait en mettant en œuvre la procédure décrite dans l'exposé du rapport ci-dessus ;
- autorise le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80 € l'unité.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

b. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux Socio-Educatifs à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (23,04h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (23,04h)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 23,04h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 23,04h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux socio-éducatif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **INSTAURE** le RIFSEEP au cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatif selon les modalités définies ci-dessus ;
- **ADOpte** les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 2 juin 2023 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Tarifs ADS 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2022 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	194,24 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	77,70 €
Déclaration préalable	0,7	135,97 €
Permis d'aménager	1,2	233,09 €
Permis de démolir	0,8	155,39 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2022

Commune	Cu (a+b)	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS	5	16	4	1			18,2	3 535,17 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	22	41	23	3			63,5	12 334,24 €
EVANS	14	37	11	2	1	2	47,3	9 187,55 €
GENDREY	13	10	9		1		22,4	4 350,98 €
LA BARRE	10	5	4	2		1	14,3	2 777,63 €
LOUVATANGE	7	5	3				9,3	1 806,43 €
MONTEPLAIN	3	5					4,7	912,93 €
MONTMIREY-LE- CHATEAU	6	5	2	2			9,9	1 922,98 €
MUTIGNEY	5	11	2				11,7	2 272,61 €
ORCHAMPS	26	19	4	1		1	29,5	5 730,08 €
OUGNEY	24	15	5				25,1	4 875,42 €
PAGNEY	15	9	3				15,3	2 971,87 €
RANCHOT	10	22	5				24,4	4 739,46 €
RANS	10	23	8	1			29,1	5 652,38 €
ROMAIN	8	18	8				23,8	4 622,91 €
SALANS	15	13	4	1	2		22,5	4 370,40 €
SALIGNEY	6	5					5,9	1 146,02 €
SERMANGE	11	12	3				15,8	3 068,99 €
SERRE-LES-MOULIERES	8	7	2				10,1	1 961,82 €
THERVAY	41	17	3				31,3	6 079,71 €
VITREUX	4	4	2	1			7,4	1 437,38 €
TOTAL	263	299	105	14	4	4	441,5	85 756,96 €
équivalent epc unitaire	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		194,24 €
EPC	105,2	209,3	105	14	4,8	3,2	441,5	85 758,47 €

Voté à l'unanimité

1. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille quatorze euros (1 014,00 €).

Voté à l'unanimité

g. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Principal

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de douze euros et soixante centimes (12,60 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement d'une étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement d'une étude hydromorphologique de La Brizotte et de ses affluents ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur Stéphane ECARNOT comme représentant titulaire et Monsieur Eric PERTUS comme représentant suppléant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. SERVICE TECHNIQUE

a. Convention de mise à disposition de biens entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes concernées

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mutualisation des biens entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition de biens entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT

- a. *Convention d'installation et de gestion et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre optique pour l'immeuble rue des Anciens Combattants à Orchamps (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Acquisition du bâtiment (Ex Le Galoubin) situé 26 grande rue à Ranchot (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition par la Communauté de Communes Jura Nord de ce bien immobilier identifié sur la parcelle AH 114, situé 26 grande rue – 39700 RANCHOT, dans les conditions décrites, pour un montant de 250 000 €, hors frais notariés ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction ;
- décide de classer ce bien immobilier dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE ;
- prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- c. *Projet Alimentaire de Territoire (PAT) – Partenariat Pays Dolois / Initiative Dole Territoires – Création d'un Fonds « Prêt d'honneur-Transition alimentaire »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de soutenir le principe de la création d'un fonds « Prêt d'honneur – Transition alimentaire » géré par l'association Initiative Dole Territoires dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays Dolois ;
- prend acte de la réaffectation de 150.000 euros du solde du fonds « Prêt d'honneur – COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur – Transition alimentaire » ;

- autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. Dispositif Carte Avantages Jeunes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour les 2 points de vente ;
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;
- accepte les termes de desdites conventions ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention à l'Association TANDEM

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association TANDEM ;
- autorise le versement de cette subvention à l'association TANDEM ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de loisirs sans hébergement ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;

- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service ordinaire concernant les activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et valide les modifications du règlement intérieur des ALSH ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

c. Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux (écoles et médiathèques) entre la Communauté de Communes Jura Nord et les associations ou l'Education Nationale

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux (écoles/ALSH/médiathèques) avec les associations diverses ou l'éducation nationale ;

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h04.

Monsieur Antony BOURCET
Commune de Dammariville Marpain



Le Président,
Gérome FASSENET



d. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

e. *Modification des membres des Commissions intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	M.	TSCHAIINE	Gilbert
GENDREY	M.	MUNERET	Richard
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier

PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier

MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélié
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
GENDREY	M.	TSCHAINED	Gilbert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
ORCHAMPS	Mme	BOUCARD	Michèle
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEIGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine

TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales présentés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- f. *Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'agence de développement et de promotion du Nord Jura (Mission Locale Dole/Revermont)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord Jura (MISSION LOCALE) ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Contrat de partenariat Décibelles data entre le Comité Régional du Tourisme de BFC et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur le contrat de partenariat Décibelles data joint en annexe ;**
- **Accepte les termes dudit contrat ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- h. *Convention de partenariat avec le CAUE dans le cadre d'un accompagnement de la Communauté de Communes Jura Nord sur les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec le CAUE jointe en annexe ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**

- **Autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne/Franche-Comté*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération ;**
- **Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;**
- **Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement ;**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;**
- **Autorise le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement ;**
- **Autorise le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière ;**
- **Décide d'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération ;**
- **Donne mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du groupement pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies ;**
- **Donne mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord dans le cadre de la convention constitutive.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,98h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,98h hebdomadaire ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM territoriaux à temps non-complet à raison de 9,93h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des ATSEM territoriaux à temps non-complet à raison de 9,93h hebdomadaire ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,11h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,40h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,40h hebdomadaire ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,11h hebdomadaire ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h hebdomadaire ;

- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Délibération portant création d'un poste non permanent dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 11,47h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 11,47.h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2023 pendant toute l'année scolaire 2023-2024 ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- h. *Délibération portant création d'un poste non permanent dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 17,47h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,47.h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2023 pendant toute l'année scolaire 2023-2024 ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- i. *Délibération portant création d'un poste non permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 13,07h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13,07h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2023 pendant toute l'année scolaire 2023-2024 ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet

Voté à l'unanimité

- j. *Délibération portant création d'un poste non permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 12,94h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,94h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2023 pendant toute l'année scolaire 2023-2024 ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- k. *Convention de formation entre la CCJN et les agents bénéficiant du financement d'une formation, d'un permis ou autres pour le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur le modèle de convention de formation joint en annexe ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Valide les critères de la durée d'engagement de l'agent ;**
- **Valide les conditions de remboursement par l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions à intervenir ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. *Fonds de péréquation intercommunale et communale 2023 (FPIC) – Répartition dérogatoire « A la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :**

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		0%	valable	239 797	15%	valable
Part communes membres	-			79 414		
TOTAL	-			319 211		

- Se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'El pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,1	0,1	0,80

- Se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :
 - 239 797 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
 - 79 414 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	1 450
39074	BRANS	1 370
39076	BRETENIERE	1 396
39172	COURTEFONTAINE	1 658
39188	DAMMARTIN- MARPAIN	2 723
39190	DAMPIERRE	8 510
38218	ETREPIGNEY	3 483
39219	EVANS	4 267
39235	FRAISANS	8 576
39245	GENDREY	2 118
39302	LOUVATANGE	427
39352	MONTEPLAIN	846
39360	MONTMIREY-LA-VILLE	1 364
39361	MONTMIREY-LE- CHÂTEAU	1 278
39377	MUTIGNEY	1 350
39392	OFFLANGES	1 430
39396	ORCHAMPS	7 638
39398	OUGNEY	2 848
39400	OUR	997
39402	PAGNEY	1 940
39430	PLUMONT	682
39451	RANCHOT	3 633
39452	RANS	3 315
39464	ROMAIN	1 537
39469	ROUFFANGE	905
39498	SALANS	4 656
39499	SALIGNEY	1 387
39513	SERMANGE	1 470
39514	SERRE-LES-MOULIERES	1 445
39527	TAXENNE	829
39528	THERVAY	2 494
39581	VITREUX	1 392
TOTAL		79 414,00

- **Autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative n°1 – Budget Principal 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2023 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
011	60622	Carburants		EJE	FRAISANS	500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6064	Fournitures administratives		SO		200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		SO		- 200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	POLE ENFANCE	1 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		SCO	PRIMFRAIS	- €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		SCO	SCODAMM	900,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	611	Contrats de prestations de services		BAT	POLE ENFANCE	- 1 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	61221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	FRAISANS	400,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	61221	Entretien et réparations bâtiments publics		SCO	PRIMFRAIS	- 5 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	61221	Entretien et réparations bâtiments publics		SCO	SCOORCH	- 1 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	61221	Entretien et réparations bâtiments publics		SCO	SCOORCH	- 1 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6158	Autres biens mobiliers		SO		3 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6184	Versements à des organismes de formation		EJE		9 000,00 €		BPJEPS SUPPL
011	6184	Versements à des organismes de formation		SO		- 2 000,00 €		FORMATION LOG DEJA REGLEE 2022
011	6188	Autres frais divers		CULT		3 100,00 €		PARTICIPATION ANNUELLE ECRAN MOBILE
011	6247	Transports collectifs		EJE	FRAISANS	- 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
014	73918	Autres reversements de fiscalité		GEN		156 796,00 €		PRELEVEMENT HAUSSE TH2020
014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		GEN		13 000,00 €		REVERSEMENT TROP RECU TVAG 2022
23	023	Virement à la section d'investissement		GEN		- 7 907,00 €		EQUILIBRAGE SECTION
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		ECO		1 372,00 €		SUBV M ISSION LOCALE AUGM NOMBRE D HABITANTS
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		CULT		- 7 500,00 €		REGULARISATION SUBVENTION LA CAROTTE
73	7312	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		GEN			- 214 399,00 €	MODIF COMPTE CVAE
73	7388	Autres taxes diverses		GEN			214 399,00 €	MODIF COMPTE CVAE
74	7488	Autres attributions et participations		GEN			163 161,00 €	COMPENSATION AUGMENT INDICE ET INFLATION 2022
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						163 161,00 €	163 161,00 €	

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		GEN			- 7 907,00 €	EQUILIBRAGE SECTION	
041	2031	Frais d'études		BAT			80 000,00 €	REGUL ECRITURES D 'ORDRE BUDGETAIRE	
041	23 B	Constructions		BAT		80 000,00 €		REGUL ECRITURES D 'ORDRE BUDGETAIRE	
041	23 B	Constructions		BAT	PEVEG	500 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
041	23 B	Constructions		BAT	PEVEG	- 580 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
041	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corpo	POLE JEU	BAT	PEVEG		500 000,00 €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
041	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corpo	POLE JEU	BAT	PEVEG		- 580 000,00 €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
10	10222	F.C.T.V.A.		SCO		43,00 €		REGUL FCTVA MANDATS ANNULATIIFS	
10	10222	F.C.T.V.A.		GEN		23,00 €		REGUL FCTVA MANDATS ANNULATIIFS	
10	10222	F.C.T.V.A.		EJE	CRECHE2	1,00 €		REGUL FCTVA MANDATS ANNULATIIFS	
20	2031	Frais d'études		BAT	GALUBIN	1 100,00 €		DIAGN SUPPLEMENTAIRES	
21	213 B	Autres bâtiments publics		BAT	GALUBIN	- 6 174,00 €		TRANSFERT DIAGN ET TVX	
21	2183	M atériel de bureau et matériel informatique		GEN		- 2 600,00 €		TRANSFERT EJE NOUVEAU POSTE	
21	2183	M atériel de bureau et matériel informatique		EJE		2 600,00 €		EQUIPEMENT NOUVEAU POSTE	
21	2184	M obilier		EJE	GALUBIN ALSH	500,00 €		EQUIPEMENTS SUPPL	
21	2188	Autres immobilisations corporelles		BAT	GALUBIN ALSH	100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	GALUBIN ALSH	1 000,00 €		EQUIPEMENTS SUPPL	
23	23 B	Constructions		BAT	EMAUN	- 600,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
23	23 B	Constructions		BAT	GALUBIN	25 530,00 €		TVX SUPPLEMENTAIRES GALUBIN	
23	23 B	Constructions		BAT	JN DAMPIER	- 8 430,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
23	23 B	Constructions		SCO	PRIMFRAIS	- 20 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
23	23 B	Constructions		SCO	SCOETREP	- 10 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
23	23 B	Constructions		SCO	SCOORCH	- 1 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
23	23 B	Autres immobilisations corporelles		BAT	GALUBIN	10 000,00 €		TRANSFERT TVX REGIE SUPPL	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT							- 7 907,00 €	- 7 907,00 €	

c. Décision modificative n°1 – Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Compte	libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imp.		ASSCO		3 000,00 €	
66	66111	Intérêts réglés		ASSCO	ASTHERV	3 000,00 €	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						- €	- €
SECTION INVESTISSEMENT							
Chapitre	Compte	libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes
041	2031	Frais d'études		ASSCO			750 000,00 €
041	2033	Frais d'insertion		ASSCO			50 000,00 €
041	2315	Installations, I		ASSCO		800 000,00 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT						800 000,00 €	800 000,00 €
						Observation	
						TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
						AUGM TAUX LIVRET A	
						INTEGRATION FRAIS ANNONCES ET ETUDES	
						INTEGRATION FRAIS ANNONCES ET ETUDES	
						INTEGRATION FRAIS ANNONCES ET ETUDES	

d. *Décision modificative n°1 – Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement non-collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services_Sites	Dépenses	Recettes	Observation		
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		SPAN2	500,00 €		REGULARISATION DE FACTURATION ANTERIEURE		
70	7062	Redevances d'assainissement non collectif		SPAN2		500,00 €	REGULARISATION DE FACTURATION ANTERIEURE		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT					500,00 €	500,00 €			

e. *Décision modificative n°1 – Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement non-collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
011	6015	Terrains à aménager		ECO		700,00 €		BORNAGE COMPLEMENTAIRE+FRAIS NOTAIRES VENTE
65	6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		ECO		- 700,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						- €	- €	

f. *Modification des tarifs ADS 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide et fixe la modification des tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2022 comme suit :**

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	245,37 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	98,15 €
Déclaration préalable	0,7	171,76 €
Permis d'aménager	1,2	294,44 €
Permis de démolir	0,8	196,30 €

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :**

Commune	Cu (b)	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS		16	4	1			16,2	3 974,99 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY		41	23	3			54,7	13 421,74 €
EVANS	5	37	11	2	1	2	43,7	10 722,67 €
GENDREY		10	9		1		17,2	4 220,36 €
LA BARRE	2	5	4	2		1	11,1	2 723,61 €
LOUVATANGE	2	5	3				7,3	1 791,20 €
MONTEPLAIN		5					3,5	858,80 €
MONTMIREY-LE-CHATEAU		5	2	2			7,5	1 840,28 €
MUTIGNEY	1	11	2				10,1	2 478,24 €
ORCHAMPS	4	19	4	1		1	20,7	5 079,16 €
OUGNEY	3	15	5				16,7	4 097,68 €
PAGNEY	1	9	3				9,7	2 380,09 €
RANCHOT	5	22	5				22,4	5 496,29 €
RANS	1	23	8	1			25,5	6 256,94 €
ROMAIN	1	18	8				21	5 152,77 €
SALANS		13	4	1	2		16,5	4 048,61 €
SALIGNEY	1	5					3,9	956,94 €
SERMANGE	3	12	3				12,6	3 091,66 €
SERRE-LES-MOULIERES		7	2				6,9	1 693,05 €
THERVAY	4	17	3				16,5	4 048,61 €
VITREUX		4	2	1			5,8	1 423,15 €
TOTAL	33	299	105	14	4	4	349,5	85 756,84 €
équivalent epc unitaire	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		245,37 €
EPC	13,2	209,3	105	14	4,8	3,2	349,5	85 758,47 €

Voté à l'unanimité

g. Versement d'une avance de trésorerie aux budgets annexes industriels et commerciaux (M4)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la mise en place de trois avances de trésorerie pour les budgets annexes « Assainissement Collectif », « Ordures ménagères » et « Panneaux photovoltaïques » dans les conditions suivantes :

- Versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Assainissement Collectif » :
 - Montant maximum annuel de l'avance de trésorerie : 500 000 € (cinq cent mille euros) ;
 - Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs ;
 - Date de remboursement : avant le 31 décembre.
- Versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Ordures ménagères » :
 - Montant maximum annuel de l'avance de trésorerie : 200 000 € (deux cent mille euros) ;
 - Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs ;
 - Date de remboursement : avant le 31 décembre.

- Versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Panneaux photovoltaïques » :
 - Montant maximum annuel de l'avance de trésorerie : 10 000 € (dix mille euros) ;
 - Modalités de versements : au fur et à mesure des besoins par certificats administratifs ;
 - Date de remboursement : avant le 31 décembre.

Voté à l'unanimité

4. PLUI

- a. *Décision d'une enquête publique unique à l'élaboration du PLUi, la création des périmètres délimités des abords et de l'abrogation des cartes communales*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Organiser une enquête publique unique à l'élaboration du PLUi, la création des Périmètres Délimités des Abords et de l'abrogation des cartes communales existantes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage, pendant un mois, au siège de la Communauté de Communes Jura Nord et dans chaque mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal.

Voté à l'unanimité

- b. *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : arrêt n°3 du dossier PLUi*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Prendre acte des délibérations des communes portant avis sur le projet de PLUi arrêté le 23 mars 2023 ;
- Prendre acte des délibérations des communes portant un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté le 23 mars 2023 ;
- Arrêter une troisième fois le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il est annexé à la présente ;
- Se prononcer favorablement sur les 7 projets de PDA relatifs aux abords de monuments historiques décrits ci-dessus ;
- Organiser une enquête publique unique à l'élaboration du PLUi, la création des Périmètres Délimités des Abords et de l'abrogation des cartes communales existantes ;
- Notifier pour information la présente délibération et le rapport de synthèse annexé aux 32 communes membres et qu'il appartient à ces dernières de l'afficher en mairie ;

- Notifier pour information, un nouvel avis n'étant pas requis, la présente délibération et le dossier correspondant aux personnes publiques associées et consultées
- Solliciter Monsieur le Préfet après enquête publique et après avoir recueilli l'accord du préfet sur la poursuite de la procédure de création de 7 Périmètres de Protection des Abords de Monuments Historiques ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. ECONOMIE/TOURISME

- a. *Convention tripartite relative au dispositif « Les Clés de l'Entreprise » entre l'Education Nationale, le Département du Jura et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la convention tripartite jointe en annexe ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Convention de passage pour branchement entre la Communauté de Communes Jura Nord et ENEDIS pour le raccordement électrique de l'entreprise SARL NL ENGINEERING située dans la ZAC à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la convention de passage jointe en annexe ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. *Acquisition de la parcelle n°AE263 à l'Euro-symbolique pour les travaux d'assainissement sur la commune de Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n° AE263 à l'Euro Symbolique à la commune de Ranchot d'une surface de 6 047 m² pour la réalisation d'un chemin d'accès à la STEP à Ranchot et à son agrandissement ;
- Décide de classer cette parcelle n° AE263 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE ;
- Précise que la commune de Ranchot s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle si nécessaire avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

b. *Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur la portion du chemin située sur la parcelle communale ZD317 pour accéder aux parcelles intercommunales n°AE263 et n°AE108*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de conventions de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur les parcelles intercommunales n°AE108 et n°AE263 pour accéder aux parcelles communales n°AE107 et AE73 et aux ateliers municipaux depuis le domaine public*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de servitude de passage des parcelles n°AE108 et n°AE263 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage des parcelles n°AE108 et n°AE263 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;

- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

e. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

7. GEMAPI

a. Adhésion à l'EPTB

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs ;
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des Conseils Municipaux pour l'adhésion à l'EPTB ;
- De dire que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

Voté à l'unanimité

8. SERVICE TECHNIQUE

a. Acquisition d'un véhicule d'occasion à la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acquérir auprès de la commune d'Orchamps le véhicule d'occasion type fourgon Jumper de marque Citroën pour un montant de 13 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent en vue de cet achat ;

- Dit que les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Décide d'inscrire ce véhicule dans l'inventaire intercommunal ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. Convention de partenariat 2023-2024 – Saison de spectacles en itinérance Les 2 Scènes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat 2023-2024 avec Les 2 Scènes ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2024-2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de ce Contrat Territoire Lecture 2023-2024-2025 ;
- Accepte les termes dudit contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides des différents financeurs et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat territoire lecture et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Modification du règlement intérieur de la médiathèque Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte et valide les modifications du règlement intérieur de la médiathèque Jura Nord ainsi que la charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jura Nord ;

- **Autorise Monsieur le Président à signer le règlement intérieur et ses annexes et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

10. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Modification du projet d'établissement – Multiaccueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du projet d'établissement du Multiaccueil à Fraisans ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce projet d'établissement et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

b. Modification du projet d'établissement – Microcrèche à Salans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du projet d'établissement de la Microcrèche à Salans ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce projet d'établissement et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H46.

Monsieur Jean Louis MORLIER
Commune de RANS

Le Président,
Gérome FASSETNET

